

SUIVEZ-NOUS SUR



LETTRE INFO

DU PAËN

ouest stéphanois

+ d'infos

saint-etienne-metropole.fr

Loire
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le LEADER

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

BILAN 2020

Malgré un contexte très perturbé par la crise sanitaire, de nombreuses actions structurantes pour les exploitations agricoles du secteur ont été menées cette année.



Déchets verts broyés (crédit SEM)



Tracteur sur la route (crédit Pixabay)

① La restructuration foncière

Depuis janvier 2020, la Chambre d'Agriculture de la Loire et Saint-Étienne Métropole travaillent avec les agriculteurs pour identifier l'ensemble des parcelles échangeables, afin de réduire la circulation des engins agricoles, de faciliter le travail au quotidien (gestion des troupeaux notamment) et donc d'améliorer le quotidien pour tout le monde (agriculteurs comme habitants). Ce travail a permis d'identifier près de 135 hectares échangeables ! Les discussions se poursuivent pour concrétiser un maximum d'échanges dès cette année.

② La relance du co-compostage

Le prix de la paille ayant tendance à augmenter chaque année, les déchets verts broyés peuvent être utilisés en litière pour les animaux. Après une période de co-compostage (mélange déchets verts et effluents d'élevage), ils deviennent un très bon engrais pour les prairies ou les cultures. Tout le monde est gagnant : l'agriculteur réduit ses charges car les déchets verts coûtent nettement moins chers que la paille, et la collectivité réduit le coût de traitement de ces déchets produits par les habitants !

Un test a été mené début 2020 avec 4 exploitations, mais la qualité trop variable des déchets verts livrés n'a pas permis d'aboutir à un résultat satisfaisant (présence d'indésirables). Les agriculteurs restent très intéressés malgré tout, Saint-Étienne Métropole travaille donc sur un projet permettant de mieux contrôler la qualité de ces déchets verts avant de relancer fortement cette filière pleine d'avenir.

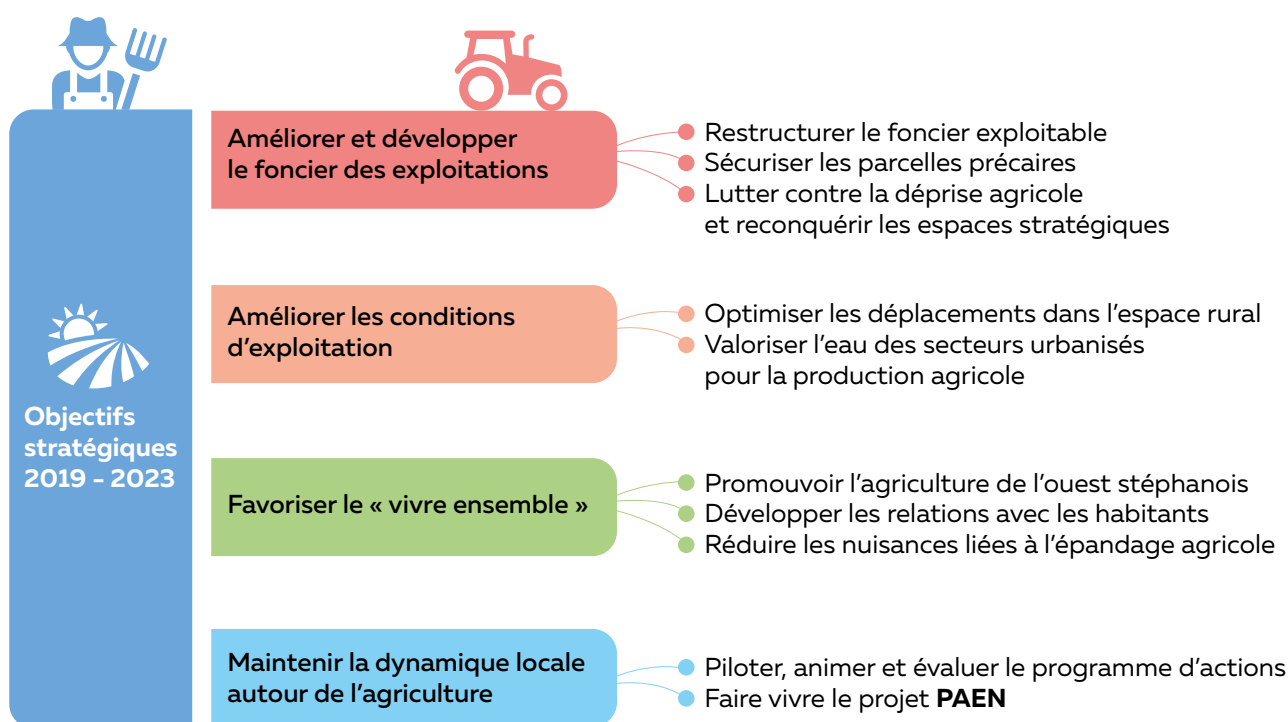
③ Amélioration de la circulation des engins agricoles

En réunissant les agriculteurs par petits secteurs, Saint-Étienne Métropole a pu cartographier tous les axes stratégiques pour le déplacement des engins et des troupeaux agricoles, ainsi que tous les points problématiques (visibilité insuffisante, panneau manquant, passage étroit, revêtement abimé ...). La résorption d'un maximum de ce qu'on appelle les points noirs de circulation est en cours pour 2021.

PERSPECTIVES 2021

L'ensemble des actions engagées l'année dernière vont se poursuivre en 2021, et de nouvelles thématiques vont être abordées cette année, comme la valorisation des eaux pluviales en agriculture. Cette thématique est au cœur des priorités des exploitants pour faciliter leur adaptation aux changements climatiques.

Pour rappel, le programme d'actions du PAEN ouest stéphanois :



Petit rappel : un PAEN, qu'est-ce que c'est ?

De son vrai nom « périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains », le PAEN est un outil de protection et de développement agricole puissant, sous la compétence du Conseil Départemental. Il n'intègre que des parcelles

déjà classées Agricoles (A) ou Naturelles (N) dans les documents d'urbanisme. Il permet donc de maintenir la vocation des espaces agricoles et naturels, tout en facilitant le développement agricole. Il regroupe les communes de Saint-Genest-Lerpt, Roche-la-Molière, Unieux, Saint-Victor-sur-Loire (Saint-Étienne), La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles et Firminy. Le périmètre validé représente 3405 ha, et l'animation de terrain est assurée par la Métropole.



Rédaction : Développement Territorial, Développement local.
Conception et réalisation : Diesel Production. Adobe stock. Achevé d'imprimer juin 2021.



Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49
F 04 77 49 21 40
saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole